

Le Tannayroli



Mai 2005

No 13

LE BILLET DU SYNDIC

Où en sommes-nous ? Tour d'horizon des projets en cours en 2005

Le PPA du port du Torry : la consternation !

La décision prise par le Conseil communal de Mies en date du 2 mars dernier, de ne pas lever les oppositions faites à l'encontre du PPA intercommunal du port du Torry a jeté la consternation au sein de notre Municipalité au vu du travail fourni durant toutes ces années par la coopérative, les prestataires ou les services de l'Etat, et ce, sans compter les investissements importants consentis sous



formes d'études de tous ordres et de toutes natures.

D'autre part, l'ensemble des services de l'Etat et des associations écologiques ont souligné la qualité du projet qui avait été présenté et sa parfaite intégration dans le paysage, raisons pour lesquelles la Municipalité a décidé d'appuyer la coopérative afin qu'elle ne renonce pas au projet du port du Torry et qu'elle approche les services de l'Etat, avec pour objectif de déposer, dès que possible, un nouveau PPA limité à la seule commune de Tannay.

Plan d'extension et police des constructions (PGA)

Le nouveau règlement sur le plan d'extension et la police des constructions se trouve aujourd'hui dans les services de l'Etat pour examen préalable (SAT). Pour ne pas perdre de temps, la Municipalité reçoit en séance les principaux propriétaires concernés par des changements importants, afin de les informer et d'obtenir leur approbation avant la mise à l'enquête.

Si tout se déroule correctement, le PGA devrait être mis à l'enquête avant la fin de l'année.

Le PPA «Les Cerisiers»

Il s'agit de la parcelle no 208, qui est propriété de la commune. Le Groupement d'Architectes (GA), qui est au bénéfice d'un droit d'emption concernant la vente des parcelles, a pratiquement terminé les constructions des deux premières étapes. Il reste encore la dernière étape des villas individuelles à commercialiser et construire.

Déchetterie intercommunale

Le dossier concernant une déchetterie intercommunale sur la parcelle 39, au lieu dit «Sur le Torry», avance lentement mais sûrement. Les propriétaires sont d'accords de vendre le terrain envisagé. Il est maintenant nécessaire de lancer un avant-projet afin de connaître la faisabilité de l'objet. Par la suite, celui-ci sera soumis à l'Etat pour obtenir l'accord de mettre cette parcelle en zone d'utilité publique.

Tennis club de Mies-Tannay : extension reportée

Lors du conseil du 2 mars 2005, le législatif a reporté la demande de crédit pour la construction de deux courts de tennis supplémentaires avec éclairage. La raison de ce report a été dicté par un manque d'information concernant les futurs aménagements. Le dossier sera repris lors d'une prochaine séance du Conseil.

La fusion de communes : en bonne voie

A la suite d'une proposition de Chavannes-des-Bois, l'idée d'une fusion a germé au sein de la Municipalité. La démarche était justifiée. En effet, selon une étude récente de notre gouvernement cantonal, il faudrait qu'une commune compte au moins 3000 habitants pour être considérée comme «viable». Nous allons donc soumettre au conseil du mois de juin, un préavis d'intention visant la fusion de communes.

Police intercommunale : projet gelé

Le dossier concernant une Police intercommunale de Terre Sainte et de l'Ouest Lémanique (projet police 2000) est compliqué et difficile à faire avancer. Il a déjà échoué d'ailleurs à plusieurs reprises ces dix dernières années. Les raisons sont multiples en commençant par les exigences de l'Etat. En outre, nous sommes confrontés à un grand nombre de communes qu'il faut convaincre du bien fondé de notre sécurité et dont les sensibilités diffèrent. Il y a aussi le problème du coût : environ 180 francs par habitant, un montant qui pour certains budgets communaux n'est pas une mince affaire.

Au terme de deux ans d'études, de nombreuses séances et de beaucoup d'énergie investie, le projet était pourtant prêt. Aujourd'hui, hélas, il est à nouveau gelé.

William Muhlemann, Syndic



Tannay dans les temps anciens

Cette fois-ci, Monsieur Henri Rapin nous amène une nouvelle fois à réfléchir sur l'un des biens les plus précieux qui soit : l'Eau !

H₂O

Deux volumes d'hydrogène... pour un volume d'oxygène

La fluidité de l'eau qui tombe des nuages
Remplit les cavités et antres plus sauvages
Pour former lentement les mers, les océans
Et pour donner naissance à des mondes mouvants.

De gaz en vapeur d'eau peu à peu refroidie
Deux gaz s'affinèrent, combinaison hardie
Se transformant en eau, breuvage transparent
Inipide, incolore et nous désaltérant.

Toujours en mouvement l'eau devient bénéfique
Et le ruisseau qui naît se transforme en musique
Arrose les champs, nous donne sa fraîcheur
Avant de s'engloutir dans le fleuve où il meurt.

Le désert redevient oasis de verdure
Quand on trouve un point d'eau dans l'aride nature
Est la pureté venant des monts neigeux
Mais entraîne la mort dans les marais fangeux.

Par excellence elle est l'image de la vie
Sacrée en religion assurant la survie
Unifiant le corps lui donnant la santé
Et sa limpidité reflète la beauté.

Débordant dans les prés l'eau devient dangereuse
Transforme en un égout la route tortueuse
Écrasant les maisons, arrachant les pavés
Inondant de limon tous les champs cultivés.

L'eau de la mer aussi est pour l'homme un mystère

Ce mouvement
des eaux s'en
prenant à la
terre

Le reflux la
chassant vers
l'horizon lointain

Nous prouve
qu'on n'est pas
maître de son
destin.

Le marin le sait
bien, perdu
dans la tempête



La fontaine de la place du village

Et en joignant les mains il incline la tête
Il est bon de prier peu importe le lieu
Afin d'être moins seul sur l'océan de Dieu.

Quand la rosée au ciel se transforme en nuages
Impalpable est cette eau produisant les orages
Détenant dans son sein la flamme de l'éclair
Illuminant le ciel qu'on le croirait ouvert.

C'est un long trait d'union entre Dieu et les hommes
Nous prouvant sa puissance et le peu que nous sommes
Après un long parcours l'eau s'en retourne au ciel
Jouer dans le lointain et former l'arc-en-ciel.

Henri Rapin

VaudTax 2004

Plus de cauchemars ! Ce logiciel officiel de saisie pour la déclaration d'impôt 2004, compatible PC/MAC et Linux, s'adresse à tous les contribuables domiciliés dans le canton de Vaud. Encore plus simple et plus performant, il propose : la reprise des données 2003, un tableau de déductions, la valeur locative, une liste des cours, des formulaires, ainsi qu'un calendrier fiscal.

Le logiciel est téléchargeable sur le site www.vaudtax.vd.ch (rubrique télécharger). Pour toute info : 021 / 316 10 40, centre d'appels de 8h00 à 17h00 (tarif local).



L e parc du Château

Sur recommandation de la commission ad hoc, nommée à cet effet, la Municipalité étudie actuellement une mise en valeur de notre parc, par la mise en place d'éclairages qui mettraient en valeur les arbres séculaires, fiers de notre commune et invitant les habitants à une promenade nocturne, ainsi que la mise en place d'un cheminement piétonnier reliant la rue Louis Duvillard à la gare.

N os amis, les voisins

Nous vivons dans une région magnifique, verdoyante et chaude et avons le privilège de pouvoir fuir la ville et son flot de nuisances de tout ordre, trafic, bruits, difficultés de parkings etc.

Cependant, un certain nombre d'habitants ne prêtent qu'insuffisamment attention à ses voisins et utilisent les débroussailleuses, taille-haies ou tondeuses le week-end depuis le chant du coq jusque tard le soir.

Nous vous rappelons que l'usage de ces outils n'est permis que de 07h00 à 20h00, à l'exclusion des dimanches et jours fériés. Par ailleurs, durant les pauses de midi... pensez à vos voisins et abstenez-vous de passer vos tondeuses ou autres engins bruyants, profitez-en au contraire pour goûter à ce petit plaisir qu'est le silence...



Règlement sur la récupération des déchets et taxe voirie

Notre règlement en vigueur actuellement date de 1991.

Avec l'évolution des ordonnances fédérales et cantonales en matière de mode de récupération, il s'avère que celui -ci ne correspond plus aux nouvelles directives et qu'une mise à jour est nécessaire.

Ainsi, la taxe prélevée sur chaque ménage qui n'a jamais été modifiée et qui devrait normalement couvrir les frais d'élimination des ordures ménagères et une partie des frais administratifs qui, s'élèvent à environ 70% des coûts globaux de récupération, ne couvre actuellement que le 30% de celle -ci..

Une commission ad hoc, nommée par Conseil communal, travaille actuellement sur le projet de nouveau règlement qui devrait entrer en vigueur cette année encore, ainsi qu'une réactualisation de la taxe qui devra couvrir le 70% des frais globaux conformément au budget présenté et accepté pour l'année 2005 .

Pour cette raison, et dans le but d'éviter une progression des coûts des taxes, nous vous prions encore de bien trier vos déchets et de ne pas mettre d'objets tels que :



- verre,
- PET,
- papiers,
- boîtes de conserves,
- piles,
- huiles ,etc.

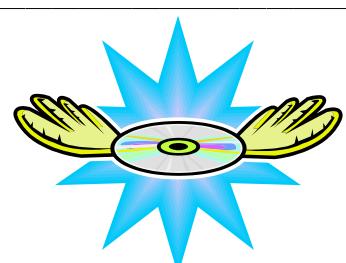
dans vos déchets ménagers afin d'en réduire la quantité à incinérer.

La Municipalité vous en remercie d'avance.

Aînés de Tannay : le DVD

Pour ceux qui ne le sauraient pas (encore), ce DVD sur les Aînés de Tannay est (toujours) disponible à l'Administration communale.

Prix : 25 CHF



LES TEMPÈTES DE NOVEMBRE ET FEVRIER SUR LE LAC

Les conditions climatiques particulières qui ont frappé notre région et plus spécialement le port, ont marqué les esprits et nous ne voulions pas manquer de vous présenter ci-après quelques photos marquantes de ces événements.

Pour commencer, le chiffre est éloquent et parle de lui-même :

8 bateaux coulés ou gravement endommagés !

Ce, sans compter les dommages importants aux pauvres infrastructures durement malmenées par des vagues et un vent d'une rare violence :

Bouées coulées, chaînes brisées, entretoises pulvérisées, rochers coulés, digues partiellement effondrées, la liste n'est pas exhaustive et le coût de ces travaux sera lui aussi important. Cela montre, si cela devait être le cas, la nécessité de trouver une solution adaptée à l'amarrage des bateaux



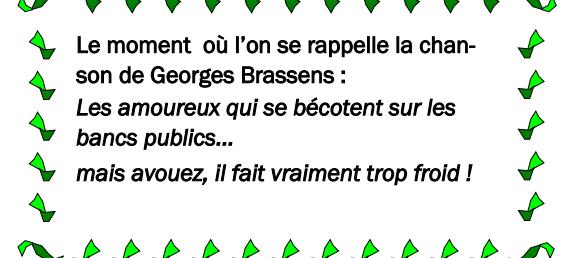
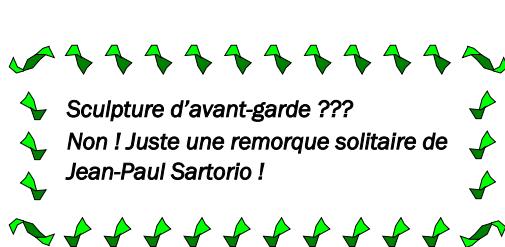
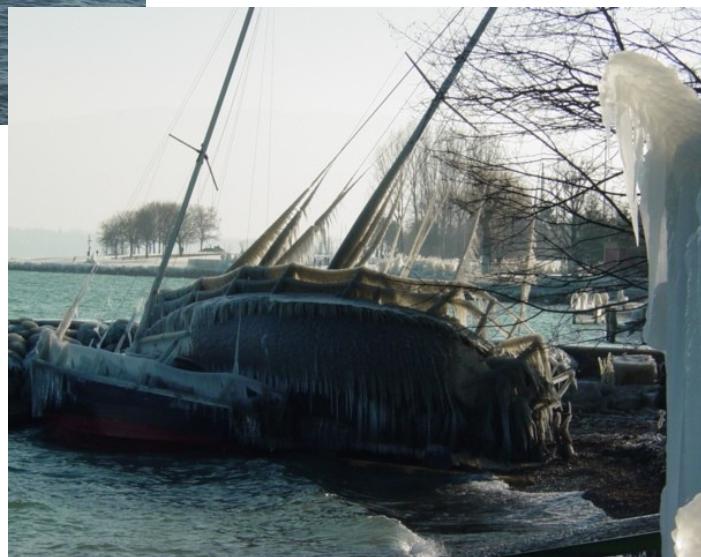
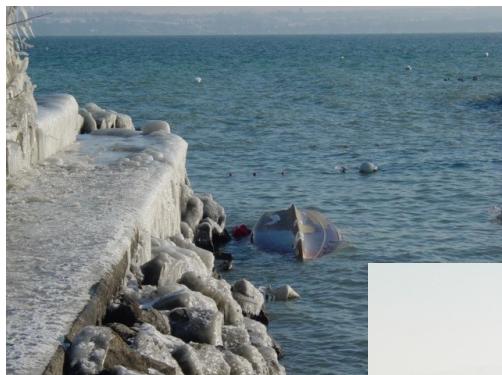
dans notre port et, les réfractaires au projet du port du Torry, doivent mesurer (du moins nous l'espérons) le manque de clairvoyance qui les ont animés lors du vote du Conseil communal de Mies le 2 mars dernier.

Les habitants de Mies souscripteurs et futurs locataires (150) devront aussi attendre des jours meilleurs, avant de goûter aux joies lacustres que leur refusent certains de leurs élus !



- ☛ A Genève, comme à Tannay, les bancs publics sont désertés et trônnent comme des esquifs abandonnés aux caprices du Général Hiver...

LES VICISSITUDES DE L'HIVER....



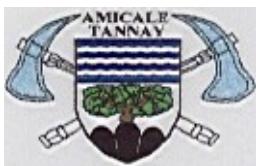
Fête de jazz du samedi 30 juillet 2005 sur l'Esplanade du Château

Dans le cadre de notre traditionnelle soirée New Orléans, l'Amicale de Tannay a le privilège de recevoir cette année un excellent orchestre de Suisse alémanique formé de 9 musiciens :

Le DIXIE PLEASURE BAND de Sursee.

Réservez cette date et venez nombreux ce Samedi 30 juillet dès 20h15

Buvette et petite restauration sont prévues lors de cette magnifique soirée.



Fête de Tannay

Ils s'activent !

Une équipe de l'Amicale de Tannay supervisée par deux bricoleurs notoires : Jean-Pierre Kaltenrieder, président de l'Amicale (à d.) et Maurus Wüst, comptable, s'active autour des tables qui vous accueilleront lors de la fête traditionnelle de Tannay, au coeur de l'été, du 2 au 3 juillet 2005.

Une partie de ce matériel avait brûlé lors de l'incendie de la Baraka, début 2005...



Trompes de chasse

Le Championnat suisse des trompes de chasse, organisé par le groupe «Trompes de la Côte» aura lieu le 5 juin 2005 à Tannay. Des sonneurs de Suisse et aussi de France se produiront sur l'esplanade du Château de Tannay.

L'accueil des participants se fera à 8h00.

Les épreuves commenceront à 9h00.

Nous signalons particulièrement le concert d'ensemble sur la place du village, à 11h45.

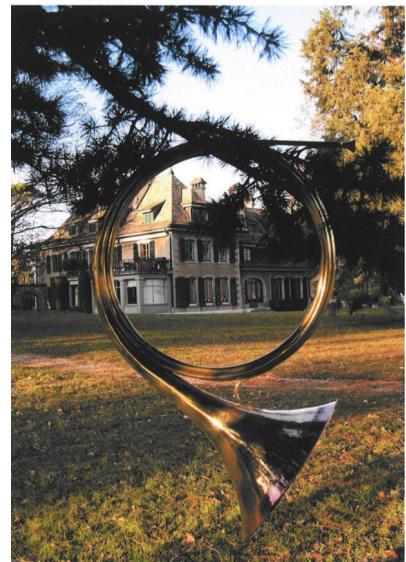
La remise des prix clôturera la journée à 17h30.

Le public est cordialement invité à suivre gratuitement ces joutes musicales.

Buvette et grillades à disposition.

Pour tout renseignement : **M. Pierre Noverraz, au 022 / 776 77 58**

Championnat suisse de trompes de chasse
au Château de Tannay, le 5 juin 2005



L 'épicerie de Tannay reste portes closes

Face à la concurrence des grands magasins, une épicerie est très difficile à faire vivre... à fortiori dans un petit village. L'épicerie de Tannay a suivi le chemin classique des petits magasins d'alimentation en périphérie des villes : son gérant a dû mettre la clé sous la porte. Mais plutôt que de laisser la chose en l'état, la Commune de Tannay a préféré remettre le magasin en concours. C'est «Molard traiteur» qui a été choisi pour reprendre l'affaire, sous le nom de «Food.CH», avec l'idée de combiner l'épicerie avec une offre d'articles traiteur. La commune a donc investi et procédé à l'installation d'un laboratoire traiteur. Or, malgré ce qui était prévu, «Molard traiteur» n'a jamais ouvert le magasin. Après avoir payé régulièrement les loyers, la société locataire a cessé de s'en acquitter.

FIN DE NON-RECEVOIR

Après avoir vainement tenté de contacter Food.CH, la Commune de Tannay a mis le bailleur en demeure de s'acquitter de l'arriéré du loyer dans un délai échéant le 30 juin 2004, sous menace de résiliation du contrat de bail. La résiliation a effectivement eu lieu, la commune n'ayant pas été créditez du montant dû dans les délais prescrits. En fait le compte bancaire de la commune a été crédité le 2 juillet suivant...

La Commune de Tannay a saisi le Juge de paix du district de Nyon afin d'expulser Food.CH des locaux loués. Les deux parties se sont exprimées lors d'une audience contradictoire, suite à laquelle le Juge du district a rendu une ordonnance d'expulsion le 3 décembre 2004.

EXPULSION ANNULÉE

C'était évidemment sans compter avec Food.CH qui recourt le 26 janvier 2005 contre la décision du Juge de paix. Motif avancé : le paiement de l'arriéré de loyer, le dernier jour, soit au 30 juin, était suffisant... même si le compte bancaire du bailleur n'a été crédité que 48 heures plus tard ! La chambre des recours du Tribunal cantonal vaudois a admis le recours de Food.CH et a donc annulé l'expulsion prononcée par le Juge de paix du district de Nyon. Cette affaire a de quoi laisser pantois : la loi ne précise-t-elle pas que les délais de paiements doivent être respectés ? Aujourd'hui, la Commune de Tannay est très étonnée de la manière dont la chambre des recours a admis le recours de Food.CH et se voit obligée de recommencer toute la procédure de remise en poursuite.

Votre épicerie restera donc fermée bien que trois nouveaux candidats soient intéressés à l'affaire. Cerise sur le gâteau – si l'on ose dire –, Food.CH a non seulement laissé pourrir la marchandise à l'intérieur des locaux, mais il n'a pas entretenu le matériel du magasin financé par la Commune de Tannay. Nous constatons d'ores et déjà des dégâts d'appareillage. A propos: Food.CH ne paye toujours pas ses loyers. ///

PaD

C hâteau de Tannay

Un legs précieux...

Notre Syndic, M. William Muhlemann, a reçu un tableau réalisé au crayon et à l'aquarelle, daté du 12 octobre 1862. Peint par un des enfants Duvillard, artiste de l'époque, il représente le château de Tannay.

Il s'agit d'un don de feu Mme Marjorie Duvillard, qui avait porté ce legs sur son testament.

Selon le vœu de cette dernière, le tableau a été accroché dans le bureau du syndic, et c'est avec beaucoup de satisfaction que nous pouvons dorénavant le contempler en laissant notre imagination nous ramener aux temps bucoliques du 19^e siècle vaudois.

Le geste de Mme Marjorie Duvillard est émouvant. Il est important aussi à une époque où il nous faut être particulièrement attentifs à la sauvegarde de nos racines historiques et à la transmission de nos traditions villageoises.

Merci.

La Municipalité



P

Police Intercommunale

Voilà 2 ans, la Commune de Tannay, soucieuse de la sécurité de ses habitants et bien décidée à anticiper sur les directives de Police 2000, reprenait l'épineux dossier de la création d'une police intercommunale.

Les communes de Terre Sainte d'abord, puis celles de l'Ouest lémanique intéressées aussi à la problématique nous rejoignent. La perspective de devoir assumer financièrement, selon les exigences cantonales de Police 2000, les coûts de la police de proximité nous stimula pour travailler ensemble et trouver une solution propre à notre région et ainsi ne pas avoir à subir les diktats du canton et payer sans avoir mot à dire.

Un gros travail de partenariat a été entrepris, d'abord avec M. Kamal Arabi, directeur de la Société SDS que notre commune mandate depuis une dizaine d'années pour la surveillance de notre village. Très vite, la Gendarmerie Vaudoise se joint à la commission d'étude et ceci au plus haut niveau puisque le Commandant de la Gendarmerie lui-même participa avec son équipe à nos réunions. Je dois souligner le climat sérieux, constructif, respectueux et finalement amical de ces séances souvent très longues.

Pourquoi envisager la création d'une police intercommunale à 12 communes ?

Ceci traduisait exactement la volonté et le désir des autorités de mettre en place une police de proximité comme cela nous était demandé, tout en restant maître du projet et pouvoir garder le contrôle de bout en bout.

Première embûche : les 20 ETP exigés par l'Etat pour former un corps de police. Si cette mesure a pu être ressentie comme une façon de nous mettre les bâtons dans les roues, elle correspond effectivement au personnel minimum pour assurer une présence policière 24 h./24 h. Toutefois, après discussions, le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud nous donnait le feu vert pour un départ en douceur à 5 agents de police, avec l'obligation d'atteindre l'effectif exigé en 2 ans. Belle victoire !

Tous les détails ont été étudiés, tant sur le plan opérationnel que budgétaire.

Ce projet se heurte très vite au coût financier élevé et essentiellement aux 20 ETP exigés. Il fut donc malheureusement abandonné. Dommage, car sur le plan politique il s'agissait d'un projet visionnaire, conçu spécialement pour cette région, qui intégrait les besoins et spécificités locales. Les autorités restaient maître du projet et, par leurs décisions, pouvaient orienter l'action selon les besoins du terrain et les réalités budgétaires.

Il fallait donc trouver autre chose. 2 autres solutions seront alors étudiées :

1) Le contrat de prestation avec la gendarmerie

La gendarmerie, d'entrée, mettait 10 hommes à notre disposition (coût 141'000 CHF par personne), nous prenions en charge les investissements et le contrat était valable pour 10 ans.

Le projet était intéressant mais, sur le plan financier, jugé difficilement contrôlable. De plus, il nous liait les mains pendant une période très et trop importante.

2) Le contrat de prestation avec la gendarmerie (5 gendarmes et la collaboration de 5 agents de SDS. Ces chiffres pouvaient évoluer).

Avantages : SDS connaît parfaitement la région de par les mandats qu'elle assume déjà pour différentes communes, collabore déjà avec succès avec les forces de gendarmerie et est, de fait, les yeux et les oreilles de la région.

Si un agent SDS n'offre, il est vrai, pas toute la panoplie de prestations d'un gendarme, ses interventions sont en contrepartie rapides et efficaces.

A l'exclusion d'une police intercommunale, c'était la solution la plus efficace et pragmatique et, sur le plan économique, la plus réaliste

La commission a proposé ces différentes solutions aux municipalités concernées qui en ont largement débattu.

La deuxième embûche a été l'excellent résultat du sondage « diagnostic de sécurité » réalisé en juillet dernier. Celui-ci révèle en effet que 92% de la population se sent en sécurité. Ce sentiment est principalement dû, à nos yeux, aux nombreux citoyens qui eux, ne se sentant pas en sécurité, mandatent des sociétés privées pour surveiller leurs biens. Ainsi, de nombreuses patrouilles sillonnent-elles nos villages. De plus, certaines communes ont également recours à leurs services pour lutter contre les incivilités et le petit brigandage.

Aujourd'hui, les communes ont renoncé aux 3 solutions. Pourquoi créer une police de proximité alors que 92% de la population se sent en sécurité ?

Je regrette ce manque de courage et de clairvoyance politique, ce d'autant plus que les temps à venir se feront plus difficiles et ce n'est pas la gendarmerie qui me contredira....entre la situation générale et le manque chronique d'effectifs dans leurs rangs !

Je remercie les citoyens qui, par leurs contrats personnels avec des entreprises de sécurité remplissent une des tâches essentielles de l'Etat, celle d'assurer vos propre sécurité.

Francine Guisan

Municipale responsable

Les petits trains de M. Stolz

Werner Stolz est un passionné de trains. Un personnage attachant et peu loquace, un de ceux dont l'aura mystérieuse marque la personnalité d'un village comme celui de Tannay. «J'ai toujours aimé les wagons et les locomotives. Quand j'étais petit, au lieu d'aller manger, j'allais souvent voir les manœuvres dans les gares...» Pourquoi Werner n'en n'a-t-il pas fait un métier ? Ce père de famille originaire de Laufenburg, en Argovie, ne se l'explique pas. «C'est comme ça, sourit-il sans l'ombre d'un regret. Dans la vie, il y a beaucoup de choses qui sont comme ça.»

MAGIQUE

La passion de Werner pour les trains s'est réalisée sur le tard. «J'ai commencé à acheter du matériel en 1988 : des wagons, des rails, du bois, de la peinture.» De ses mains et dans sa cave, il bâtira alors patiemment tout un paysage montagneux, des tunnels, des villages, des gares, le tout traversé par des rails qui se croisent et s'entre-croisent à la perfection. Les petites locomotives électriques s'élancent allègrement sur plusieurs mètres carrés, freinent, redémarrent, accélèrent : une danse sans accroc qui ne manquerait pas de ravir le cœur le plus endurci. Werner éteint les néons de la pièce. «Regardez !», fait-il en s'appuyant sur l'armoire murale contenant ses pièces de collection. Le paysage s'illumine alors de minuscules petites loupiotes à la lumière blafarde et nous restons là, comme des gosses, à contempler le spectacle. La géographie sort de son imagination, mais certaines maisons sont les copies presque conformes de bâtisses existantes, dont il a repéré la silhouette lors de ses voyages. Des concours ? Bien sûr !, et deux prix : la 3^e place, puis la 2^e, en 1992 à Nyon. Une année importante, puisqu'elle coïncide aussi avec un autre réveil important : celui du peintre.

AUTODIDACTE... OU PRESQUE

Une opération des pieds, en 1992, allait tout changer. Peu après avoir décroché ses deux prix, Werner commence à parler – ou à reparler – de peinture. «L'Amicale des Trains Modulaires (ATM) m'a encouragé à reprendre les pinceaux». A ce moment-là, M. Stolz a soixante-cinq ans. Son premier tableau à la gouache (une gare !) remonte à ses 21 ans. Depuis, plus rien. «J'avais trop à faire...», affirme-t-il. L'explication est simple, mais elle dit tout. Nous n'insisterons pas. «J'ai recommencé à prendre des cours. Mais c'était trop compliqué. Aujourd'hui j'essaye de suivre d'autres cours, de temps en temps, mais ça ne m'apporte pas trop.»

D'accord, Werner est un autodidacte. Ça lui va à merveille. Il peint des personnages, hommes et femmes, mais il préfère les paysages et l'architecture. Sa peinture n'a rien de surréaliste – Dieu merci ! – et traduit donc une intense recherche de paix et aussi d'équilibre. Ses tableaux, qu'il exposent et vend maintenant depuis quinze ans, ont fait le tour du monde : trois se trouvent actuellement à Atlanta, un à Singapour, d'autres au Canada, en Bulgarie... Certains sont aussi accrochés en Suisse, chez des particuliers. L'un d'entre eux décore un mur du château de Bossey. En fait, les commandes ne se sont jamais arrêtées. Si la santé le lui permettait, Werner peindrait toute la journée. «Je travaille surtout le matin, précise notre homme, mais je suis un peu fatigué maintenant». Une fatigue qui ne l'empêche pas d'achever ses tableaux avec aisance... en un temps record de deux ou trois jours. Longue vie à l'artiste.

P A D




**BREF EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL COMMUNAL
DE L'ANNÉE 2005**

Nous vous rappelons que les séances sont ouvertes au public

Le Conseil communal dans sa séance du 2 mars 2005 a accepté de lever les oppositions du PPA du port du Torry ainsi qu'une demande de crédit d'un montant de CHF 431'000 relative à la reconstruction du pavillon de la Baraka détruit lors de l'incendie du mois de décembre 2004.

Le 3 mai 2005, le Conseil communal a repoussé au mois de juin 2005 la demande de crédit de CHF 160'000 relative à la construction de 2 nouveaux courts de tennis au bénéfice du club de tennis de Mies-Tannay (TCMT), celui-ci s'estimant insuffisamment informé quant aux coûts finaux de cet aménagement compte tenu de la modification d'implantation demandée en dernière minute par le Conseil communal de Mies. Parallèlement ce dernier a rejeté la demande de crédit d'un montant de CHF 85'000 liée à l'acquisition de la parcelle 233 propriété des CFF. Ce Conseil s'est distingué en acceptant à l'unanimité les naturalisations proposées de Mme Josefa Fernandez Garces Diettes, de son époux José Luis Garces Diettes et de leur fils Mateo, de Mlle Mélodie Jacquinod et de Mme Daniela Strapazzon-Cottini et de son époux M. Gianfranco Strapazzon.

Nous félicitons chaleureusement ces personnes pour ces brillantes naturalisations,
Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux Tannayrolis !

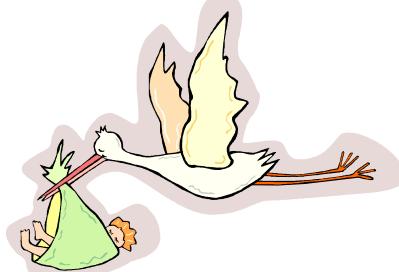
PROCHAIN CONSEIL : LE 14 juin 2005



La vie de la Commune

NAISSANCES

23 septembre 2004	Pechoux Elodie
17 octobre 2004	Diaz Samuel
06 novembre 2004	Behrendt Mesia Luis
16 décembre 2004	Cornaglia Alyssa
08 janvier 2005	Amacher Nathan
15 janvier 2005	Mottet Rachel



MARIAGES

12 novembre 2004	Golay Michel et Geoffroy Isabelle
22 novembre 2004	Muller Pierre et Lam Chantal
07 janvier 2005	Ubben David et Borowski Nadia
18 février 2005	Semoroz Pierre et Trivino Nelsi
24 mars 2005	Chambaz Cyril et Chatton Isabelle
04 mai 2005	Richter André et Pittet Valérie
04 mai 2005	Méan Jean et Silvin Roberta



DECES

10 novembre 2004	Morgantini Fernand
28 novembre 2004	Dustin Jean-Pierre
18 décembre 2004	Pasche Marcel
30 janvier 2005	Hauert Muriel